CHU de Québec Université Laval

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 17 juillet 2026

[redacted]

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents
N/Réf. : 2026-8492

[redacted]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 17 juin dernier par laquelle vous désirez obtenir les informations suivantes, concernant le programme d'Évacuations aéromédicales du Québec (EVAQ), hébergé par Santé Québec CHU de Québec-Université Laval (CHU), pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2026:

DEMANDE 1 : « Grille tarifaire et structure de facturation appliquées par EVAQ pour les services aéromédicaux fournis aux établissements demandeurs, ventilées par type de mission (évacuation d'urgence, transfert inter-hospitalier programmé, transport néonatal, transport pédiatrique, transport ECMO le cas échéant) et par type d'aéronef utilisé. »

En ce qui concerne la DEMANDE 1, nous vous informons que les transports réalisés par EVAQ, peu importe le type d'aéronef ou le type de mission sont facturés aux établissements au coût de 625$ par usager, en conformité avec la Politique de déplacement des usagers du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS).

DEMANDE 2 : « Conventions, ententes ou contrats liant le CHU de Québec-Université Laval (ou EVAQ) au Service aérien gouvernemental (SAG) ainsi qu'à tout transporteur aérien privé sous-traitant, incluant les annexes opérationnelles, les barèmes de prix et les modalités de facturation. »

En ce qui concerne la DEMANDE 2, l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la Loi) prévoit ce qui suit :

> Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.
>
> Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

L'Hôtel-Dieu de Québec
11, Côte du Palais, local K00-12
Québec (Québec) G1R 2J6

acces.information@chudequebec.ca

Après analyse, il s'avère que votre demande relève davantage de la compétence du Service aérien gouvernemental (SAG), sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec. Ainsi, nous vous invitons à formuler votre demande aux coordonnées suivantes :

Marie-Lou Anctil
Secrétaire générale adjointe et responsable de l'accès à l'information

Ministère des Transports et de la Mobilité durable
700, boul. René-Lévesque Est, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
lai@transports.gouv.qc.ca

DEMANDE 3 : « Statistiques opérationnelles annuelles d'EVAQ : nombre total de missions par année, ventilation par type de mission, durée moyenne, région d'origine et de destination, taux d'annulation, taux de complétion, délais moyens de mobilisation et de transfert. »

En ce qui concerne la DEMANDE 3, les informations visées par cette demande ayant fait l'objet d'une diffusion, nous vous invitons, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la Loi), à les consulter via le lien suivant, dans les différents rapports annuels. Notez que les données antérieures à 2021 ne sont pas disponibles.
Évacuations aéromédicales du Québec (EVAQ) | CHU de Québec-Université Laval

DEMANDE 4 : « Rapports annuels d'activité d'EVAQ ainsi que tout bilan financier ou opérationnel transmis au MSSS ou rendu public. »

En ce qui concerne la DEMANDE 4, nous vous référons au lien transmis en DEMANDE 3 afin de consulter les rapports annuels. Pour ce qui est des bilans financiers, vous trouverez ci-joints les formulaires AS-471 pour les années 2020-2021 à 2023-2024, ayant fait l'objet d'une transmission annuelle au ministère de la Santé et des Services Sociaux, ainsi que les formulaires AS-001 pour les années 2024-2025 et 2025-2026 dont les données sont consolidées au sein du rapport de Santé Québec.

DEMANDE 5 : « Protocoles ou directives cliniques internes encadrant les critères de transport spécialisé (transport néonatal, ECMO de transport, pédiatrique critique) et la composition des équipes médicales embarquées. »

En ce qui concerne la DEMANDE 5, vous trouverez ci-joint une copie des documents que nos recherches ont permis de repérer, soit :

- Le Guide d'aide à la décision pour le choix de l'équipe de transfert
- Présence d'inhalothérapeute lors de mission : Piste de réflexion guidant la décision

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez recevoir, _____, nos salutations distinguées.

[redacted]

Hélène Beauséjour-Gagné, avocate
Responsable de l'accès aux documents

p. j. Avis de recours
Documents des DEMANDES 4 et 5

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

Les adresses de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec
525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Téléc. : 418 529-3102

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Téléc. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Fonds d'exploitation-Activités accessoires — exercice terminé le 31 mars 2021 - AUDITÉE

Nom du centre d'activités: Coord. réal. transports voie aérien

ACTIVITÉS ACCESSOIRES - DONNÉES SUR LE CENTRE D'ACTIVITÉS

		Heures Ex.précédent 1	Montant Ex.précédent 2	Heures Ex.courant 3	Montant Ex.courant 4
SALAIRES					
Personnel-cadre	1	4 407	365 469	4 438	359 547
Personnel-temps régulier	2	37 249	1 492 173	49 847	1 904 259
Temps supplémentaire	3	4 968	297 940	5 453	334 675
Primes	4	XXXX	456 440	XXXX	797 325
Main-d'oeuvre indépendante	5				
	6	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL (L.01 à L.06)	7	46 624	2 612 022	59 738	3 395 806
AVANTAGES SOCIAUX					
Généraux	8	9 296	418 965	11 586	503 570
Particuliers	9	3 770	154 376	5 325	161 561
TOTAL (L.08 + L.09)	10	13 066	573 341	16 911	665 131
CHARGES SOCIALES	11	XXXX	325 842	XXXX	395 338
TOTAL (L.07 + L.10 + L.11)	12	59 690	3 511 205	76 649	4 456 275
AUTRES CHARGES DIRECTES					
Services achetés	13		364 059		586 172
Fournitures et autres charges	14		294 580		395 810
	15		XXXX		XXXX
TOTAL (L.13 à L.15)	16		658 639		981 982
COÛTS DIRECTS BRUTS (L.12 + L.16)	17		4 169 844		5 438 257
	18		XXXX		XXXX
COÛTS INDIRECTS (transferts de frais généraux)					
Entretien ménager	19		24 831		25 246
Entretien des installations	20		52 978		53 862
Sécurité	21		5 004		5 087
Fonctionnement des installations	22		16 513		16 788
Administration	23		421 884		428 921
Autres frais généraux (préciser)	24		104 267		106 006
	25		XXXX		XXXX
TOTAL (L.19 à L.25)	26		625 477		635 910
TOTAL DES COÛTS DIRECTS BRUTS ET INDIRECTS (L.17 + L.26)	27		4 795 321		6 074 167
REVENUS					
Financement public et parapublic	28		4 756 250		4 568 125
Revenus de type commercial	29				
Revenus d'autres sources	30		54 986		100 000
TOTAL (L.28 à L.30)	31		4 811 236		4 668 125
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS TOTAUX (L.31 - L.27)	32		15 915		(1 406 042)
	33		XXXX		XXXX
Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au fonds d'immobilisations	34				

Fonds d'exploitation-Activités accessoires — exercice terminé le 31 mars 2022 - AUDITÉE

Nom du centre d'activités: Coord. réal. transports voie aérien

ACTIVITÉS ACCESSOIRES - DONNÉES SUR LE CENTRE D'ACTIVITÉS

		Heures Ex.précédent 1	Montant Ex.précédent 2	Heures Ex.courant 3	Montant Ex.courant 4
SALAIRES					
Personnel-cadre	1	4 438	359 547	4 439	370 403
Personnel-temps régulier	2	49 847	1 904 259	51 702	1 928 820
Temps supplémentaire	3	5 453	334 675	6 462	411 193
Primes	4	XXXX	797 325	XXXX	1 039 876
Main-d'oeuvre indépendante	5			91	2 951
	6	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL (L.01 à L.06)	7	59 738	3 395 806	62 694	3 753 243
AVANTAGES SOCIAUX					
Généraux	8	11 586	503 570	11 872	538 691
Particuliers	9	5 325	161 561	8 000	276 254
TOTAL (L.08 + L.09)	10	16 911	665 131	19 872	814 945
CHARGES SOCIALES	11	XXXX	395 338	XXXX	462 879
TOTAL (L.07 + L.10 + L.11)	12	76 649	4 456 275	82 566	5 031 067
AUTRES CHARGES DIRECTES					
Services achetés	13		586 172		110 217
Fournitures et autres charges	14		395 810		263 085
	15		XXXX		XXXX
TOTAL (L.13 à L.15)	16		981 982		373 302
COÛTS DIRECTS BRUTS (L.12 + L.16)	17		5 438 257		5 404 369
	18		XXXX		XXXX
COÛTS INDIRECTS (transferts de frais généraux)					
Entretien ménager	19		25 246		25 686
Entretien des installations	20		53 862		54 008
Sécurité	21		5 087		5 273
Fonctionnement des installations	22		16 788		17 333
Administration	23		428 921		429 165
Autres frais généraux (préciser)	24		106 006		106 065
	25		XXXX		XXXX
TOTAL (L.19 à L.25)	26		635 910		637 530
TOTAL DES COÛTS DIRECTS BRUTS ET INDIRECTS (L.17 + L.26)	27		6 074 167		6 041 899
REVENUS					
Financement public et parapublic	28		4 568 125		6 002 638
Revenus de type commercial	29				
Revenus d'autres sources	30		100 000		8 083
TOTAL (L.28 à L.30)	31		4 668 125		6 010 721
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS TOTAUX (L.31 - L.27)	32		(1 406 042)		(31 178)
	33		XXXX		XXXX
Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au fonds d'immobilisations	34				

Fonds d'exploitation-Activités accessoires — exercice terminé le 31 mars 2023 - AUDITÉE

Nom du centre d'activités: Coord. réal. transports voie aérien

ACTIVITÉS ACCESSOIRES - DONNÉES SUR LE CENTRE D'ACTIVITÉS

		Heures Ex.précédent 1	Montant Ex.précédent 2	Heures Ex.courant 3	Montant Ex.courant 4
SALAIRES					
Personnel-cadre	1	4 439	370 403	3 732	302 191
Personnel-temps régulier	2	51 702	1 928 820	55 915	2 179 853
Temps supplémentaire	3	6 462	411 193	4 673	316 149
Primes	4	XXXX	1 039 876	XXXX	997 702
Main-d'oeuvre indépendante	5	91	2 951		
	6	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL (L.01 à L.06)	7	62 694	3 753 243	64 320	3 795 895
AVANTAGES SOCIAUX					
Généraux	8	11 872	538 691	13 785	631 159
Particuliers	9	8 000	276 254	4 948	179 837
TOTAL (L.08 + L.09)	10	19 872	814 945	18 733	810 996
CHARGES SOCIALES	11	XXXX	462 879	XXXX	442 176
TOTAL (L.07 + L.10 + L.11)	12	82 566	5 031 067	83 053	5 049 067
AUTRES CHARGES DIRECTES					
Services achetés	13		110 217		30 204
Fournitures et autres charges	14		263 085		311 749
	15		XXXX		XXXX
TOTAL (L.13 à L.15)	16		373 302		341 953
COÛTS DIRECTS BRUTS (L.12 + L.16)	17		5 404 369		5 391 020
	18		XXXX		XXXX
COÛTS INDIRECTS (transferts de frais généraux)					
Entretien ménager	19		25 686		25 407
Entretien des installations	20		54 008		54 206
Sécurité	21		5 273		5 120
Fonctionnement des installations	22		17 333		16 895
Administration	23		429 165		431 667
Autres frais généraux (préciser)	24		106 065		106 685
	25		XXXX		XXXX
TOTAL (L.19 à L.25)	26		637 530		639 980
TOTAL DES COÛTS DIRECTS BRUTS ET INDIRECTS (L.17 + L.26)	27		6 041 899		6 031 000
REVENUS					
Financement public et parapublic	28		6 002 638		6 001 282
Revenus de type commercial	29				
Revenus d'autres sources	30		8 083		29 718
TOTAL (L.28 à L.30)	31		6 010 721		6 031 000
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS TOTAUX (L.31 - L.27)	32		(31 178)		0
	33		XXXX		XXXX
Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au fonds d'immobilisations	34				

Fonds d'exploitation-Activités accessoires — exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

Nom du centre d'activités: Coord. réal. transports voie aérien

ACTIVITÉS ACCESSOIRES - DONNÉES SUR LE CENTRE D'ACTIVITÉS

		Heures Ex.précédent 1	Montant Ex.précédent 2	Heures Ex.courant 3	Montant Ex.courant 4
SALAIRES					
Personnel-cadre	1	3 732	302 191	7 079	540 686
Personnel-temps régulier	2	55 915	2 179 853	57 054	2 235 570
Temps supplémentaire	3	4 673	316 149	5 629	398 208
Primes	4	XXXX	997 702	XXXX	742 837
Main-d'oeuvre indépendante	5			47	1 780
	6	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL (L.01 à L.06)	7	64 320	3 795 895	69 809	3 919 081
AVANTAGES SOCIAUX					
Généraux	8	13 785	631 159	13 624	579 162
Particuliers	9	4 948	179 837	5 583	172 003
TOTAL (L.08 + L.09)	10	18 733	810 996	19 207	751 165
CHARGES SOCIALES	11	XXXX	442 176	XXXX	481 098
TOTAL (L.07 + L.10 + L.11)	12	83 053	5 049 067	89 016	5 151 344
AUTRES CHARGES DIRECTES					
Services achetés	13		30 204		33 816
Fournitures et autres charges	14		311 749		339 295
	15		XXXX		XXXX
TOTAL (L.13 à L.15)	16		341 953		373 111
COÛTS DIRECTS BRUTS (L.12 + L.16)	17		5 391 020		5 524 455
	18		XXXX		XXXX
COÛTS INDIRECTS (transferts de frais généraux)					
Entretien ménager	19		25 407		24 385
Entretien des installations	20		54 206		52 025
Sécurité	21		5 120		4 914
Fonctionnement des installations	22		16 895		16 216
Administration	23		431 667		414 298
Autres frais généraux (préciser)	24		106 685		102 392
	25		XXXX		XXXX
TOTAL (L.19 à L.25)	26		639 980		614 230
TOTAL DES COÛTS DIRECTS BRUTS ET INDIRECTS (L.17 + L.26)	27		6 031 000		6 138 685
REVENUS					
Financement public et parapublic	28		6 001 282		6 078 630
Revenus de type commercial	29				
Revenus d'autres sources	30		29 718		60 055
TOTAL (L.28 à L.30)	31		6 031 000		6 138 685
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS TOTAUX (L.31 - L.27)	32		0		0
	33		XXXX		XXXX
Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au fonds d'immobilisations	34				

Fonds d'exploitation-Activités accessoires — exercice terminé le 31 mars 2025 - NON AUDITÉE

Nom du centre d'activités: Coord. réal. transports voie aérien

ACTIVITÉS ACCESSOIRES - DONNÉES SUR LE CENTRE D'ACTIVITÉS

		Heures Ex.précédent 1	Montant Ex.précédent 2	Heures Ex.courant 3	Montant Ex.courant 4
SALAIRES					
Personnel-cadre	1	7 079	540 686	10 076	776 920
Personnel-temps régulier	2	57 054	2 235 570	61 790	2 615 469
Temps supplémentaire	3	5 629	398 208	5 449	375 244
Primes	4	XXXX	742 837	XXXX	733 619
Main-d'oeuvre indépendante	5	47	1 780		
	6	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL (L.01 à L.06)	7	69 809	3 919 081	77 315	4 501 252
AVANTAGES SOCIAUX					
Généraux	8	13 624	579 162	15 277	744 878
Particuliers	9	5 583	172 003	7 785	294 924
TOTAL (L.08 + L.09)	10	19 207	751 165	23 062	1 039 802
CHARGES SOCIALES	11	XXXX	481 098	XXXX	633 346
TOTAL (L.07 + L.10 + L.11)	12	89 016	5 151 344	100 377	6 174 400
AUTRES CHARGES DIRECTES					
Services achetés	13		33 816		130 291
Fournitures et autres charges	14		339 295		417 164
	15		XXXX		XXXX
TOTAL (L.13 à L.15)	16		373 111		547 455
COÛTS DIRECTS BRUTS (L.12 + L.16)	17		5 524 455		6 721 855
	18		XXXX		XXXX
COÛTS INDIRECTS (transferts de frais généraux)					
Entretien ménager	19		24 385		26 745
Entretien des installations	20		52 025		57 060
Sécurité	21		4 914		5 389
Fonctionnement des installations	22		16 216		17 785
Administration	23		414 298		454 393
Autres frais généraux (préciser)	24		102 392		112 301
	25		XXXX		XXXX
TOTAL (L.19 à L.25)	26		614 230		673 673
TOTAL DES COÛTS DIRECTS BRUTS ET INDIRECTS (L.17 + L.26)	27		6 138 685		7 395 528
REVENUS					
Financement public et parapublic	28		6 078 630		7 369 378
Revenus de type commercial	29				
Revenus d'autres sources	30		60 055		26 150
TOTAL (L.28 à L.30)	31		6 138 685		7 395 528
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS TOTAUX (L.31 - L.27)	32		0		0
	33		XXXX		XXXX
Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au fonds d'immobilisations	34				

Fonds d'exploitation-Activités accessoires — exercice terminé le 31 mars 2026 - NON AUDITÉE

Nom du centre d'activités: Coord. réal. transports voie aérien

ACTIVITÉS ACCESSOIRES - DONNÉES SUR LE CENTRE D'ACTIVITÉS

		Heures Ex.précédent 1	Montant Ex.précédent 2	Heures Ex.courant 3	Montant Ex.courant 4
SALAIRES					
Personnel-cadre	1	10 076	776 920	13 393	1 101 712
Personnel-temps régulier	2	61 790	2 615 469	78 785	3 400 731
Temps supplémentaire	3	5 449	375 244	5 761	421 590
Primes	4	XXXX	733 619	XXXX	951 255
Main-d'oeuvre indépendante	5				
	6	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL (L.01 à L.06)	7	77 315	4 501 252	97 939	5 875 288
AVANTAGES SOCIAUX					
Généraux	8	15 277	744 878	20 676	1 035 813
Particuliers	9	7 785	294 924	11 340	411 330
TOTAL (L.08 + L.09)	10	23 062	1 039 802	32 016	1 447 143
CHARGES SOCIALES	11	XXXX	633 346	XXXX	764 276
TOTAL (L.07 + L.10 + L.11)	12	100 377	6 174 400	129 955	8 086 707
AUTRES CHARGES DIRECTES					
Services achetés	13		130 291		255 070
Fournitures et autres charges	14		417 164		473 409
	15		XXXX		XXXX
TOTAL (L.13 à L.15)	16		547 455		728 479
COÛTS DIRECTS BRUTS (L.12 + L.16)	17		6 721 855		8 815 186
	18		XXXX		XXXX
COÛTS INDIRECTS (transferts de frais généraux)					
Entretien ménager	19		26 745		
Entretien des installations	20		57 060		
Sécurité	21		5 389		
Fonctionnement des installations	22		17 785		
Administration	23		454 393		
Autres frais généraux (préciser)	24		112 301		
	25		XXXX		XXXX
TOTAL (L.19 à L.25)	26		673 673		
TOTAL DES COÛTS DIRECTS BRUTS ET INDIRECTS (L.17 + L.26)	27		7 395 528		8 815 186
REVENUS					
Financement public et parapublic	28		7 369 378		8 777 615
Revenus de type commercial	29				
Revenus d'autres sources	30		26 150		37 572
TOTAL (L.28 à L.30)	31		7 395 528		8 815 187
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES COÛTS TOTAUX (L.31 - L.27)	32		0		1
	33		XXXX		XXXX
Revenus accessoires comptabilisés aux activités principales et au fonds d'immobilisations	34				

Guide d'aide à la décision pour le choix de l'équipe de transfert

À interpréter selon jugement clinique en prenant en considération la globalité de la situation

Stabilité	Stable	Modéré **Décision avec Médecin Régulateur**	Instable	
Niveau de service	NAVETTE-Multipatients	AVION-Ambulance	AVION-Hôpital	TRANSPORT MÉDICAL HÉLIPORTÉ (TMH) Temps TMH < Temps ambulance
Équipage	Infirmière-Infirmière	Infirmière-Infirmière	Infirmière-Médecin	
CONDITIONS		*Une équipe médicale complète, un avion et son équipage doit en tout temps être disponible en cas de mission d'avion-hôpital urgente*		Transfert de soins critiques avec chronosensibilité pour les clientèles de cardiologie, de neurologie/neurochirurgie, de pédiatrie et de traumatologie
Risque de détérioration	Nul Aucun prévisible	Faible à Modéré Patient nécessitant un transfert rapide. Possibilité d'intervention **infirmière** durant le transport.	Modéré /Élevé Risque de décès ou d'atteinte des organes ciblent. Possibilité d'intervention médicale durant le transport.	
État clinique – Airway Breathing	► Pathologie des voies respiratoires stable sans détresse respiratoire ► Oxygénothérapie simple sans augmentation des besoins è Trachéotomisé sans complication ► Pneumothorax/hémothorax sous drainage libre ou succion avec saignement peu actif ► Drain thoracique retiré depuis au moins 48H ► Intubé en soins de confort, avec inhalo à bord (après acceptation par gestionnaire de garde)	► Pathologie des voies respiratoires stable sans détresse respiratoire ► FR entre 8 et 32/min, sans cyanose, tirage, stridor et de BAN. ► Saturation ≥ 90% AA ou VM 50%/LN 5L max ► Pneumothorax drainé avec drain/valve en place ► Hémothorax drainé avec stabilité post observation de 4h ► Pleurevac ou valve Heimlich en place ► Intubé, en soins de confort, avec inhalo à bord.	► Détresse respiratoire ► IET ou VNI (ou sevrage récent) ► AEC À risque de compromis des voies respiratoires ► Besoins O2 en augmentation ► Pneumothorax/hémothorax non drainé ► Trauma laryngé	
État clinique – Circulation	► Angine ou NSTEMI stable à faible risque de complication sans DRS/arythmie maligne[1] ≥ 8h **Si connu cardiaque peut avoir eu douleur < 8hres mais a été soulagé rapidement avec prise de Nitro bouffée max 3 doses, douleur de courte durée sans récidive*** ► Insuffisance cardiaque stabilisée (biberon de Milrinone accepté) ► Douleurs abdominales non traumatique stable HD ► STEMI thrombolysé HD stable ≥24h (ECG normalisé, aucune DRS/arythmie maligne[1]) ► Produits sanguins en cours stable HD ► Perfusion Nitroglycérine (Tridil)/Amiodarone (cordarone) (débit idem ≥4h, sans DRS/arythmie DRS et TAS ≥100 mmHg ► Hb ≥ 70 g/l	► SCA (Angine, STEMI ou NSTEMI) ► STEMI thrombolysé; observation ≥4h post TNK, ECG normalisé et absence d'arythmies malignes[1] ► DRS ≤ 5/10 contrôlable avec nitroglycérine ou analgésie ► TAS ≥90mmHg ou ≤180mmHg, FC ≥40 ou ≤120/min asymptomatique. ► Saturation ≥ 90% AA ou VM 50%/LN 5L max ► Perfusions d'antiarythmiques (ex : cardizem/cordarone) avec ordonnance d'ajustement ► Perfusion Tridil avec ordonnance d'ajustement ► Insuffisance cardiaque stabilisée (perfusion lasix/primacor autorisé) ► Produits sanguins en cours et stable HD	► SCA à haut risque angine instable/arythmie maligne/DRS active non contrôlée ► ACR pré transfert ► Instabilité HD (FR ≥32 ou ≤8, saturation ≤90% malgré traitement optimal. Bradycardie symptomatique ≤40/min, TAS ≤90 mmHg symptomatique¾ Insuffisance cardiaque décompensée sous perfusion ► STEMI thrombolysé récent (inférieur à 4h)¾ STEMI échec à la thrombolyse ► BAV haut grade ¾ Arythmie maligne ou syndrome congénial symptomatique ► Anomalie ionique sévère ¾ Produits sanguins en cours pour contrer état de choc	► IAMEST Critères aggravants ● Killip III ou IV ● Arythmie ventriculaire maligne (TV soutenue, tachycardie polymorphe ou FV) ● Bradycardie sévère symptomatique (<45 batt/min) ou BAV 2e ou 3e degré ● Choc cardiogénique ou hypotension (TAS <80mmHg) Critères à haut risque de complications ● AMEST antérolatéral ● Contre-indications à la thrombolyse Myocardite aigue avec défaillance cardiaque Crises arythmiques

État clinique	*Disability*	► Pathologie neurologique stable ≥8h ► Glasgow ≥10, stable depuis ≥8h	► Pathologie neurologique stabilisée ≥4h ► Glasgow ≥10 depuis au moins 4h ► TCCL ► AVC thrombolysé ou non, Stable, transféré pour endartériectomie précoce ► Transfert pour Thrombectomie ► AVC ischémique (chronodépendant) sans risque de détérioration	► Glasgow qui se détériore (à risque d'intubation) ► AVC thrombolysé ou non pour endartériectomie ► TCCL complexe et modéré-grave chez patient anticoagulé ► Convulsions actives ou persistantes malgré Tx ► Pathologie neurologique aigue ≤4h ► AVC ischémique avec risque de détérioration ► AVC hémorragique	**AVC ischémique aigu** ● Occlusion confirmée d'un gros vaisseau (artère cérébrale moyenne, carotide intracrânienne, basilaire) ● Imagerie du parenchyme favorable ● Absence d'hémorragie ● Déficit neurologique invalidant ● Pas de contre-indication majeure à l'intervention endovasculaire **État épileptique** **Hémorragie intracrânienne nécessitant une chirurgie d'urgence** **Besoin en services neurochirurgicaux spécialisés**
	Exposure	► Fractures simples des membres sans compromis neurovasculaire (mon trauma) ► Brûlures stables sans risque de complications, sans compromis neurovasculaire ni respiratoire.	► Fractures simples des membres ► Amputation traumatique pour réimplantation ► Brûlures stables sans risque de complications ► Compromis neurovasculaire avec syndrome compartiment suspecté ► Polytraumatisé stable post observation ≥4h avec faible risque de détérioration ► Blessé médullaire stable sans déficit de novo ≥4h ► Trauma oculaire	► Fracture bassin instable ► Brûlures visage avec atteinte des voies respiratoires ou risques de complications ► Polytraumatisé aigu instable ► Traumatisme spinale avec atteinte neuro	● Polytraumatismes majeursTraumatismes thoraco-abdominaux et musculosquelettiques ● Traumatismes craniocérébraux modérés et graves ● Traumatismes nécessitant une réimplantation ou revascularisation ● Brûlures graves ● Blessures médullaires
Pédiatrie		► Enfant stable transféré pour investigation sans compromis respiratoire	► Enfant stable HD ≥8h avec ou sans O2	► Enfant avec instabilité **HD**	**Lésions traumatiques ou non traumatiques graves** ● Enfant en état critique ou instable ● Besoin de prise en charge surspécialisée immédiate ● Expertise pédiatrique non disponible au centre référant
Obstétrique		► Transfert préventif de grossesse ► Pré-éclampsie légère ► Pas de signe de travail actif pré-transfert ► RPM sans travail actif ≥2h		► Travail prématuré ► Pré-éclampsie sévère ► Travail actif¾ Anomalies placentaires ► RPM avec travail actif	**N/A sauf si correspond à la clientèle de cardiologie, de neurologie/neurochirugie ou de traumatologie**
Néonatologie *Admis Unité de néonatalogie (UNN)		► Néonatologie stable Transfert pour investigation ou intervention non-urgente, pas de soins actifs requis au CH référent	► Néonatologie faible risque de complication avec équipe de transport néonatal (infirmière et inhalothérapeute) ● Intubé ou non, VNI en cours ou sevrage récent ● Convulsions, hypotonie, hypoglycémies récurrentes	► Néonatologie à risque de complications ● Grand préma ≤32 semaines ● Maladie des membranes hyalines, ● Cardiopathie à risque de détérioration, hernie diaphragmatique ► Instabilité hémodynamique ou respiratoire récente	**N/A sauf pour transport de l'équipe spécialisé si applicable**

*Note **1** : TV soutenue (≥ 30 sec), FV, torsade de pointe ou BAV 2 e Degré et plus.*

Cet outil est un guide d'aide à la prise de décision et il ne se substitue en aucun cas à l'évaluation et au jugement de l'infirmière de la centrale de coordination EVAQ et du médecin régulateur. Les pathologies inscrites sont à titre d'exemple uniquement afin d'aider la prise de décision quant au choix du meilleur service selon : la condition clinique de l'usager, la disponibilité des équipages, la disponibilité des avions, les autres demandes ainsi que tous autres considérants.

Version 2025-12-19/KS/SC

CHU de Québec Université Laval

EVAQ | SERVICE D'ÉVACUATIONS AÉROMÉDICALES DU QUÉBEC

Présence d'inhalothérapeute lors de mission :

PISTE DE RÉFLEXION GUIDANT LA DÉCISION

La présence des inhalothérapeute lors de mission d'évacuation aéromédicale doit être évalué selon la situation clinique du patient et des ressources disponibles.

L'infirmière de la centrale, grâce à son jugement clinique et selon son évaluation de la situation, détermine si la présence de l'inhalothérapeute est conseillée. Elle valide par la suite avec le médecin escorte si la présence est requise.

Le jugement clinique et les démarches effectuées par l'infirmière doivent transparaître dans la documentation saisie dans la note de la demande.

SITUATIONS CLINIQUES TYPES

1. **ANTICIPATION D'UNE PRISE EN CHARGE DES VOIES AÉRIENNES DIFFICILE :**
 a) **Incapacité par le centre référent de sécuriser les voies aériennes avec potentiel de détérioration**
 b) **Anticipation d'une intubation au centre référent dont :**
 - **Le personnel est limité**

 ou
 - **Les moyens sont limités**

 ou
 - **Des critères d'intubation difficile sont présents (Exemple : IMC > 30, limitation extension cervicale, Cormack III-IV, chirurgie/tumeur ORL, brûlures par inhalation, etc.)**
2. **PATIENT INTUBÉ AVEC CONDITIONS MÉDICALES ADDITIONNELLES SÉVÈRES NÉCESSITANT UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE POUR ACCOMPLIR LES SOINS (Exemple : PTM, etc.)**
3. **VENTILATION DIFFICILE OU PARAMÈTRES VENTILATOIRES LIMITES, DONT :**
 a) **FiO_2 élevée**
 b) **Pression ventilatoires élevées**
 c) **Résultats des gaz sanguins sans amélioration**
4. **PLUS D'UN PATIENT INTUBÉ SUR UN MÊME VOL**
5. **CLIENTÈLE NÉONATALE :**

 Les processus actuels restent les mêmes
6. **CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE :**
 a) **Ventilation non invasive (CPAP, BiPAP)**
 b) **Les autres situations cliniques décrites plus haut pour la clientèle générale**

Version 2025-07-25